

CNIS

formation “commerce-services”

La mesure des prix dans les services

3 – les perspectives de développement



21 mai 2007

formation « commerce, services »

Les perspectives de développement

- › Consolider le dispositif
- › Prendre en compte les besoins d'informations dans le cadre du nouveau contexte lié au changement de nomenclature
 - Demande européenne
 - Demande des comptes nationaux
 - Nouvelle organisation de la classification
- › Proposer une extension du champ de calcul des indices de prix dans les services

Consolider le dispositif

- › Diffuser les indices calculés
 - Diffusion au niveau de la CPA à 4 chiffres
 - Le consensus avec les professionnels doit être recherché
- › Diffuser des indices agrégés
 - Quand c'est possible (72- informatique)
 - Orienter les travaux vers le calcul d'indices agrégés
- › Rebaser quand c'est nécessaire
 - En général tous les 5 ans
 - Exceptions pour certaines branches de l'informatique

Les demandes d'Eurostat

- › Les priorités de la Task Force de 2002 sur les SPPI:
 - Tout le champ CNIS (hors location) en priorité 1
 - L'immobilier en priorité 1
 - Holdings: priorité 3 « difficile à définir »
 - R&D : priorité 3 « difficultés conceptuelles à définir le prix »
 - Banque et assurance : « nécessite des analyses complémentaires » pas une priorité.
 - Les services divers rendus aux entreprises: priorité 2

Les demandes d'Eurostat

- › Pour Eurostat les besoins exprimés dans le cadre de STS (statistiques de court terme) pointent
 - Administration d'entreprises
 - Activités immobilières
 - Recherche et développement
 - Activités de location
 - Sections K (finance et assurance) P (éducation) Q, R, S
- Une seule exigence du règlement suite à NACE rev 2:
63.2 les agences de presse (400 K€ de CA en 2005 selon EAE)

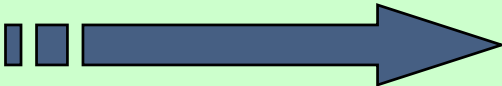



Les besoins des comptes nationaux

- › Des indices de qualité C dans des services rendus aux entreprises:
 - Administration d'entreprises
 - Etudes de marché-sondages (un indice en 2007)
 - Services divers aux entreprises

- › La recherche et développement sera traitée en FBCF et aura donc une influence accrue sur la mesure du PIB en volume (indice C actuellement)

- › Hors services rendus aux entreprises des indices C:
 - Assainissement (indices B et C)
 - Banque et assurance (indices B et C)

Prendre en compte la nouvelle nomenclature

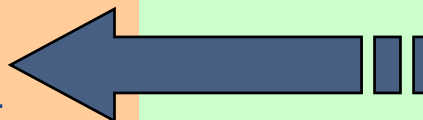
- div 64: Postes et télécoms  – Section J « information et communication »
- div 71: location sans opérateur  – Section N « services administratifs et de soutien »
- div 72: activités informatiques  – Section J « information et communication »
- Div 74: services fournis princip aux entreprises  – Section M « activités spécialisées scientifiques et techniques »
– Section N

Prendre en compte la nouvelle nomenclature

- › Section J information et communication
- › Section K activités financières et d'assurance
- › Section L activités immobilières
- › Section M activités spécialisées , scientifiques et techniques
- › Section N activités de services administratifs et de soutien
- › Section O administration publique
- › Section P éducation

Prendre en compte la nouvelle nomenclature

- **Section J**
- « information et communication »

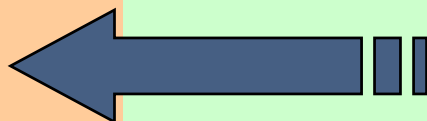


- 58 édition
 - 58.1 livres
 - 58.2 logiciels**
- 59 prod films, vidéo, TV, édition musicale
- 60 diffusion et programmation
- **61 télécommunications**
- **62 services des techno. de l'information**
- **63 services d'information**
 - 63.1 traitement données**
 - 63.2 autres serv information (agences de presse)

–On dispose déjà ce ce qui est ombré

Prendre en compte la nouvelle nomenclature

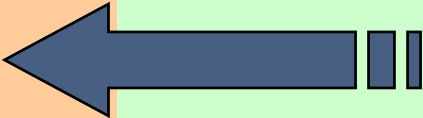
- **Section M**
- « activités spécialisées scientifiques et techniques »



- 69 juridique et comptable
- 70 sièges sociaux
- 71 archi, ingénierie, contrôle, analyse tech.
- 72 recherche et dévelpt
- 73 publicité etudes de marché
- 74 autres activités
 - 74.1 spécialisées
 - 74.2 activités photo
 - 74.3 traduction
 - 74.9 autres
- 75 activités vétérinaires

–On dispose déjà ce ce qui est ombré

Prendre en compte la nouvelle nomenclature

- **Section N**
 - « activités de services administratifs et de soutien »
- 

- 77 activités de location et location bail
- 78 activités liées à l'emploi
- 79 agences de voyage, voyagistes (IPC)
- 80 enquêtes et sécurité
- 81 services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers
- 82 activ adm et soutien
 - 82.1 act adm soutien
 - 82.2 centres d'appels
 - 82.3 salons congrès
 - 82.9 services soutien entreprises

–On dispose déjà de ce qui est ombré

Si l'on se compare aux autres pays développés

- › La France est globalement dans les 10 premiers pays pour le nombre d'indices de prix calculés dans les services
- › Mais les 10 premiers ont au moins un indice
 - dans l'intermédiation financière
 - dans les services immobiliers (voire 2 ou 3)
- › Et la plupart ont un indice dans l'assainissement

L'orientation générale proposée à moyen terme

- › Dans un objectif de cohérence d'ensemble (indices agrégés), viser à disposer d'indices de qualité A dans les 5 ans dans les :
 - section J (information et communication)
 - Section L (immobilier)
 - section M (activités spécialisées, scientifiques et techniques)
 - section N (activités de services administratifs et de soutien)